



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Laiton

Question écrite n° 12581

### Texte de la question

M Jean-Claude Peyronnet attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur les conséquences, pour les entreprises de transformation du laiton, de l'augmentation du cours de ce produit. En effet, si les fournisseurs de laiton repercutent la hausse des cours sur le prix de vente de cette matière première, les transformateurs ne peuvent faire de même, surtout lorsque leurs clients sont des grandes surfaces de vente ou des groupes industriels qui n'acceptent pas les fluctuations de prix en fonction du cours des matières premières. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour éviter que les transformateurs aient seuls à assumer les conséquences de la hausse du coût des matières premières.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le laiton est composé d'une grande variété d'alliages, parmi lesquels le cuivre et le zinc. Les cours de ces minerais connaissent de fortes variations ; c'est ainsi qu'ils ont été en moyenne sur l'année 1988 supérieures de moitié à ceux de l'année précédente. Une telle hausse peut, si elle n'est pas repercutée dans les prix de vente, réduire la marge des industriels transformateurs de ces métaux ; elle les affecte toutefois dans les mêmes conditions et ne crée donc pas de déplacement de concurrence entre eux. Les consommateurs de métaux doivent s'adapter à une telle situation, en particulier en recherchant des produits ou procédés qui réduisent l'appel à ces métaux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Peyronnet Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12581

**Rubrique :** Minerais et métaux

**Ministère interrogé :** industrie et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** industrie et aménagement du territoire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mai 1989, page 1998